

De la formation à l'exercice de la profession, des horizons différents...



Mots clés :

Masseur-
Kinésithérapeute,
IFMK, Formation,
Diplôme d'état,
profession

Résumé :

Introduction – La formation initiale en masso-kinésithérapie est différente d'un institut à l'autre. Post-diplôme, chaque masso-kinésithérapeute choisit la forme d'exercice de la profession qui correspond le mieux à ses attentes. Le statut de l'IFMK (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie) influence-t-il le redoublement, la contraction d'un prêt étudiant ou le choix d'une spécificité ? L'objectif de notre étude est d'identifier les différents parcours choisis par les jeunes diplômés en masso-kinésithérapie en France.

Matériels et méthode – Une enquête a été menée de juin à septembre 2018. Un questionnaire (Google Form®) a été soumis afin d'obtenir des informations sur la formation et l'exercice des jeunes diplômés en France. 231 participants ont été inclus dans l'étude. Les réponses sont triées (tri à plat via Excel®) puis traitées.

Résultats – Deux cent trente et une personnes ont répondu au questionnaire. L'étude montre que les étudiants des instituts privés ont tendance à contracter plus fréquemment un prêt bancaire durant leur formation que les étudiants des instituts publics. En revanche, la comparaison des autres variables (redoublement, spécificité...) n'a montré aucune relation significative.

Discussion – Face aux diverses réponses, le parcours du jeune diplômé dépend de ses attentes personnelles et professionnelles. Les milieux salarial et libéral ont chacun des avantages et des inconvénients. Les frais de scolarité des instituts privés sont plus élevés que ceux des instituts publics, engendrant une demande plus élevée de prêts étudiants. Cependant, le choix de l'exercice en milieu libéral ou salarial n'est pas influencé par le statut de l'IFMK. Afin d'obtenir des informations propres à la réforme 2015, il serait intéressant de réaliser une étude épidémiologique avec ces nouveaux étudiants.

Introduction :

Actuellement, de nombreux étudiants s'orientent vers la profession de masso-kinésithérapeute. Elle représente la deuxième profession paramédicale en termes d'effectifs en France. En tant qu'étudiants en masso-kinésithérapie, nous nous sommes intéressés au parcours des jeunes diplômés en France jusqu'en 2017. Cette étude inclut des diplômés issus de l'ancien cursus de formation en masso-kinésithérapie (référentiel de 1989). En effet, les premiers étudiants de la réforme de 2015 sortiront diplômés en juin 2019.

Afin d'intégrer un institut en masso-kinésithérapie, 4 voies principales d'accès s'offraient aux étudiants avant 2014 : PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé), concours PCB (Physique Chimie Biologie organisé en interne par chaque IFMK portant sur le programme de physique-chimie et biologie de 1^{ère} et Terminale Scientifique), L1 STS (Licence Sciences Technologie et Santé), L1 STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives). Avant la réforme de 2015, la formation de masso-kinésithérapeute comptait 3 ans en IFMK.

En France, il existe 48 IFMK qui ont différents statuts : publics (22), privés à but lucratif (4) et privés à but non lucratif (22). En fonction du statut de l'IFMK, les frais de scolarité diffèrent car le financement des instituts et le coût de la formation dépendent de la politique régionale. Cette disparité de frais de scolarité (de 184€ à plus de 9 000€/an) est l'un des problèmes majeurs de l'hétérogénéité de l'offre de la formation actuelle.

Face à cette problématique financière, on peut se demander si l'accès à la formation en masso-kinésithérapie est équivalent dans toutes les régions françaises. On peut aussi s'interroger sur le niveau de vie étudiante. Nous avons recherché les réponses à ces problématiques par le biais de notre enquête.

Méthode :

► **Collection des données**

Nous avons mené une enquête quantitative basée sur un questionnaire de 26 questions (réponses courtes ou à choix unique) présentées sur Google Form®. Il a été publié sur Facebook, sur des groupes rassemblant des masseurs kinésithérapeutes français. Les données récoltées ont ensuite été classées dans un tableur Excel® afin de pouvoir être analysées.

► **Echantillon test :**

Les données ont été collectées de juin 2018 à septembre 2018. 254 personnes ont répondu au questionnaire. Les critères d'exclusion de l'étude étaient : les personnes diplômées avant 2000, les personnes diplômées à l'étranger et les personnes qui ont interrompu leur formation pendant leurs études. En revanche les critères d'inclusion étaient : les personnes diplômées en France entre 2001 et 2017.

► **Variables étudiées**

Les variables étudiées sont : le statut de l'IFMK, le redoublement, une activité rémunérée en parallèle des études, le montant des frais de scolarité, le prêt étudiant, le délai avant l'entrée dans la vie professionnelle, la formation complémentaire, la spécificité, le salaire, la situation professionnelle actuelle et le mode d'exercice actuel.

► **Analyses statistiques**

Les variables utilisées et comparées sont : Redoublement – Travail étudiant ; Statut IFMK – Prêt étudiant ; Statut IFMK – Redoublement ; Temps entre le diplôme et exercice de la profession – Frais de scolarité ; Statut IFMK – Spécificité ; Statut IFMK – Travail.

Pour y parvenir, nous avons classé les données et constitué des graphiques à l'aide du logiciel Microsoft Excel®.

Les réponses ont été traitées en pourcentages. De ce fait, l'analyse statistique qui correspond est celle du Khi-deux.

Résultats :

Sur les 254 réponses, 231 jeunes diplômés en kinésithérapie ont été inclus dans l'échantillon avec 143 (62%) femmes et 88 hommes (38%), âgés de 20 à 45 ans. En France il existe une parité homme-femme au sein de la profession de masso-kinésithérapeute, l'échantillon n'est donc pas entièrement représentatif de la population nationale au niveau de la répartition hommes-femmes.

L'étude montre qu'il n'y a pas de différence significative entre le fait d'avoir redoublé durant sa formation et celui d'avoir travaillé en parallèle des études ($\chi^2 = 1,21 < 3,84$) à $p < 0,05$ (1 DDL).

Les tableaux ci-dessous montrent qu'il y a une différence significative entre le statut de l'IFMK (privé lucratif, privé non lucratif,

public) et le fait d'avoir contracté un prêt étudiant ($\chi^2 = 19,4 > 3,84$) à $p < 0,05$ (1 DDL).

Tableau observé

	Institut public	Institut privé	TOTAL
Sans prêt étudiant	85	89	174
Avec prêt étudiant	9	48	57
TOTAL	94	137	231

Tableau théorique

	Institut public	Institut privé	TOTAL
Sans prêt étudiant	70,80519481	103,1948052	174
Avec prêt étudiant	23,19480519	33,80519481	57
TOTAL	94	137	231

L'étude montre qu'il n'y a pas de différence significative entre le statut de l'IFMK (privé lucratif, privé non lucratif, public) et le fait d'avoir un emploi étudiant ($\chi^2 = 1,36 < 5,99$) à $p < 0,05$ (2 DDL).

L'étude montre qu'il n'y a pas de différence significative entre le nombre de redoublement et le statut de l'IFMK ($\chi^2 = 3,73 < 5,99$) à $p < 0,05$ (2 DDL).

L'étude montre qu'il n'y a pas de différence significative concernant le délai entre l'obtention du diplôme et l'exercice de la profession et les frais de scolarité payés.

L'étude montre qu'il n'y a pas de différence significative entre le statut de l'IFMK et le fait d'avoir choisi une spécificité post-diplôme ($\chi^2 = 0,00004 < 3,84$) à $p < 0,05$ (1 DDL).

L'étude montre qu'il n'y a pas de différence significative entre le statut de l'IFMK et l'exercice en milieu libéral ou salarial ($\chi^2 = 0,37 < 3,84$) à $p < 0,05$ (1 DDL).

Discussion :

Nous constatons qu'afin de suivre la formation, le statut de l'IFMK (privé lucratif, privé non lucratif, public) influence la demande d'un prêt étudiant. En effet, les

frais de scolarité des instituts privés sont plus élevés que ceux des instituts publics, engendrant une demande plus élevée de prêts étudiants.

Dans cette étude, 40% des diplômés interrogés ont travaillé pendant leur formation initiale. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les étudiants ayant contracté un prêt ne travaillent pas d'avantage en parallèle que les autres. On peut en déduire qu'ils devront rembourser leur prêt une fois diplômés, les laissant débiter dans leur carrière professionnelle avec une dette financière.

On note également que les étudiants ayant redoublé lors de leur formation n'ont pas plus de travail extra-scolaire pas plus de travail extra-scolaire que les étudiants non-redoublants. De plus, on retrouve un nombre équivalent de redoublements que ce soit dans les IFMK privés que dans les IFMK publics (environ 14%).

La majorité des jeunes diplômés (85% de l'échantillon), débute leur carrière professionnelle moins d'un mois après l'obtention du diplôme. Le délai est rapide entre l'obtention du diplôme et l'exercice de la profession indépendamment du statut de l'IFMK. Les jeunes diplômés ayant contracté un prêt étudiant n'exercent pas plus tôt la profession que leurs confrères n'ayant pas fait d'emprunt à la banque.

L'orientation de l'exercice en milieu libéral ou salarial est un choix personnel qui ne dépend pas du statut de l'IFMK ou de la contraction d'un ancien prêt étudiant. Les jeunes diplômés ne choisissent pas leur mode d'exercice en fonction de leur situation financière.

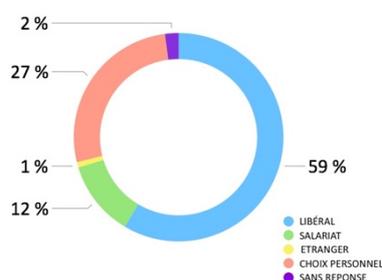
La majorité des jeunes diplômés (59%) recommande d'exercer la profession en milieu libéral, principalement en remplacement. Cela permet selon eux d'acquérir de l'expérience, de l'autonomie et de nouvelles techniques.

En parallèle, d'autres diplômés (14%) affirment que débiter son exercice en

salariat permet d'être bien encadré par une équipe pluridisciplinaire avant de se lancer dans le milieu libéral.

Puis, 27% des étudiants expliquent que le choix du mode d'exercice est personnel et dépend des attentes professionnelles de chacun.

Dans l'échantillon, 33% des Jeunes diplômés choisissent une spécificité (pédiatrie, neurologie, traumatologie du sport...) après leur diplôme. Le souhait d'acquérir une spécificité n'est pas influencé par le statut de l'IFMK. Elle dépend des expériences de chaque diplômé durant sa formation et de ses attentes concernant l'exercice de la profession.



Choix du mode d'exercice en masso-kinésithérapie post-diplôme

En conséquence de la réforme de 2015, une étude ultérieure pourrait être réalisée sur cette population.

Conclusion :

De la formation initiale à la vie professionnelle d'un jeune kinésithérapeute, les chemins et les avis personnels divergent.

Cette étude épidémiologique de jeunes diplômés en kinésithérapie met en évidence que la contraction d'un prêt étudiant a tendance à être plus fréquente dans un IFMK privé par rapport à un IFMK public. Cependant, le choix de l'exercice en milieu libéral ou salarial n'est pas influencé par un emprunt étudiant.

Finalement, le statut de l'IFMK n'influe pas sur le redoublement, ni sur le travail étudiant et ni sur le choix d'une spécificité professionnelle.

Références :

- 1.« *Les diplômés d'Etat de la rééducation en Ile-de-France : de nouveaux enjeux emploi-formation* » Marion Guilloux et Béatrice Pardini, Sous la direction de Morad Ben Mezian, Décembre 2014
- 2.« *La kinésithérapie au 1er janvier 2016* » TRAITEMENT DREES, RÉPERTOIRE ADELI. ASIP-RPPS, 2016
- 3.« *Guide du jeune MKDE* » FNEK, 2012
- 4.« *Etudes de kinésithérapie : le très grand écart des frais de scolarité* » Elsa Tabellion, LE MONDE, 24.02.2017
- 5.« *Démographie des kinésithérapeutes* » CNOMK (Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes)